

Chargeant Monsieur **Gustave ANANI CASSA**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, de l'intérim de Monsieur **Moussa OKANLA**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter **du mercredi 25 juin au jeudi 03 juillet 2008**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007, portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du mercredi 25 juin au jeudi 03 juillet 2008, Monsieur **Gustave ANANI CASSA**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim de Monsieur **Moussa OKANLA**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 août 2008

Par Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**